



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

Le 24 mars 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 février 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, Maire.

- En présence de Mesdames et Messieurs BLAIN Jean-Marie, BOURGOGNON Alain, FAYARD Bertrand, de CHAUDENAY Stanislas, GALLAND Bernard, GEORGES Hélène, JACQUELIN Bernard, JOUMARD Philippe, LACHAISE Stéphanie et MOREAU Jean-Louis.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 11

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Monsieur JACQUELIN Bernard a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition 2023
- Demande de subventions
- Redevance SDEI
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2023_2403_003 Vote du compte de gestion 2022

Après présentation et examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion du receveur municipal concernant la Commune.

2023_2403_004 Vote du compte administratif 2022

- Vote du compte administratif 2022 :

Fonctionnement :

Dépenses : 250 188,89 €
Recettes : 233 952,52 €

Investissement :

Dépenses : 29 247,69 €
Recettes : 29 729,38 €

Excédent de fonctionnement reporté : 126 231,84 €
Excédent d'investissement reporté : 10 827,51 €

Après avoir entendu le rapport de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de la Commune.

2023_2403_005 Approbation du budget primitif 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 296 195,47 €
- Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à 48 709,20 €

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 de la Commune présenté.

2023_2403_006 Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement : 104 995,47 €

2023_2403_007 Vote des taux d'imposition 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Article 1 : de VOTER les taux des deux taxes pour l'exercice 2023 comme suit.

- Taxe foncière (bâti) : 31,69 % (part communale à 15,48 % + part départementale à 16,21 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 33,24 %
- Taxe d'habitation : 19,96 %

2023_2403_008 Attributions des subventions aux associations

Le conseil municipal ayant délibéré, **décide :**

- d'attribuer une subvention de 50 € pour l'association "Souffles de soie",
- d'attribuer une subvention de 100 € pour l'association sportive du Collège Joliot Curie de Châtillon sur Indre

Et autorise, le maire, ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions. Les sommes seront imputées sur les comptes 6573 et 6574.

2023_2403_009 Vote participation S.P.A.36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer 120,12 €.

2023_2403_010 Vote subventions au FAJD et au FSL

Le conseil municipal **DECIDE :**

Article 1 : La Commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2023.

Article 2 : Un financement sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit **25,90 €**. Notre commune comptant 37 jeunes d'après le dernier recensement de population.

Article 3 : La Commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2023.

Article 4 : Un financement sur la base de 1,66 € par résidence principale est approuvé soit **126,16 €**.

2023 2403 011 Vote subvention Secours Catholique du Berry de Châtillon sur Indre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord pour attribuer la somme de 100 € au Secours Catholique du Berry de Châtillon sur Indre.

2023 2403 012 Vote cotisation ADIL 36

Le Conseil Municipal décide :

- De cotiser pour l'année 2023 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de L'Indre.

2023 2403 013 Redevance occupation du domaine public

Le montant de la redevance s'élève à 234 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de cette redevance pour l'année 2023
- **CHARGE** Madame le Maire d'émettre un titre exécutoire au SDEI pour collecter auprès d'Enedis cette somme.

2023 2403 014 Participation voyages scolaires Collège Joliot Curie

Le conseil décide de participer à hauteur de 50 % pour tous les voyages de tous les enfants de la commune et va contacter le collège pour avoir la liste.

Questions diverses

- Madame le Maire expose le questionnaire concernant la requalification des chemins de randonnée sur le Châtillonnais en Berry. Le conseil ne souhaite pas prendre part à ce projet.
- Madame le Maire présente un devis concernant la réfection du toit du local présent à côté de la mairie. Le conseil propose de demander d'autres devis afin de les comparer.
- L'an dernier, l'arrosage des fleurs a été compliqué compte tenu des restrictions d'eau, le conseil municipal se demande donc s'il est pertinent de racheter autant de fleurs pour cette année. Deux cuves récupératrices d'eau vont être achetées.
- Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil de se réunir au terrain acheté courant 2021 (terrain situé près des carrières du lycée) afin de voir ce qui pourrait être aménagé.

Madame le Maire lève la séance à 20h45.

Le Maire,
Françoise FAUCHON-VÉRENDIER

